



COMITE DIRECTEUR DE LA LIGUE NATIONALE DE BASKETBALL

28 mai 2021

Relevé de décisions

Etaient Présents : MM. BERAL, BELLON, GUEUDER, MERLIOT, MULLER, LEMASSON, BORG, LE BOUILLE, JEHANNO, SPAHIC, SENEZ, KROEMER, DEVOS, RUIZ, SY, GOBILLOT

Etaient Excusés : M. RAIMBAULT

La réunion s'est tenue en visioconférence.

En application de l'article 13 des statuts de la LNB, la présence de la moitié des membres du Comité Directeur est nécessaire pour que ses délibérations soient valables.

16 membres sur 17 sont présents ou représentés.

Le Comité Directeur peut donc valablement délibérer, le quorum étant atteint.

1- Hommage à Jean BAYLE-LESPITEAU

A titre liminaire le M. BERAL souhaite rendre hommage à M. Jean BAYLE-LESPITAU, ancien Président et membre fondateur de la Ligue, décédé il y a quelques jours.

Il salue l'engagement de M. BAYLE-LESPITAU dans la création et la promotion de la Ligue Nationale de Basket durant ses années de présidence (1987 à 1999). Président dévoué, il a été un grand artisan de la professionnalisation du basket français masculin.

Le Comité Directeur de la Ligue Nationale de Basket salue la mémoire de M. BAYLE-LESPITAU et présente ses plus sincères condoléances à sa famille et ses proches.

2 – Approbation des PV des Comités Directeurs des 25 février 2021, 9 et 16 mars 2021, 20 avril 2021 et 11 mai 2021

Les membres du Comité Directeur approuvent les procès-verbaux des réunions des Comités Directeurs des 25 février 2021, 9 et 16 mars 2021, 20 avril 2021 et 11 mai 2021.

3 – Organisation d'un final 8 Jeep ELITE – fin de saison 2020/2021

Le Comité Directeur se prononce à la majorité en faveur de l'organisation d'une phase finale pour le championnat de Jeep® Elite.

Résultats des votes :

Vote contre : 1

Votes pour : 12

Abstention : 1

MM. MULLER et KROEMER n'ont pas souhaité prendre part au vote.

Cette phase finale se déroulera donc sous réserve que les 34 journées de la saison régulière soient complètes avant le 20 juin et qu'une salle de plus de 3000 places soit disponible pour son organisation.

Le format définitif de cette phase finale a fait l'objet d'un débat et devra être définitivement tranché le mercredi 2 juin 2021 avant 17h00.

4 - Dossier Cholet-Boulazac

Le Comité Directeur prend acte de la décision de la chambre d'appel de la FFBB de réformer la décision rendue par la Commission sportive de la LNB qui avait donné match perdu au club de Cholet Basket et l'avait notamment sanctionné d'une amende de 10 000 euros.

Sur proposition du Bureau, le Comité Directeur décide de ne pas solliciter une conciliation auprès du CNOSF ni de saisir le Tribunal administratif pour contester cette décision.

Le match sera donc reprogrammé à une date qui sera prochainement communiquée aux clubs.

Néanmoins et conformément aux développements exposés par la Chambre d'appel dans sa décision où elle relève de multiples manquements de la part du CHOLET BASKET susceptibles de donner lieu à l'ouverture d'un dossier disciplinaire à l'encontre du club, le Comité Directeur décide de saisir la Commission juridique de Discipline et des Règlements à l'encontre du club de CHOLET BASKET.

Le Comité Directeur décide à l'unanimité moins une abstention de valider ce qui est ci-avant exposé.

5 – Championnat espoir PRO B

Lors de sa réunion du 20 avril 2021, le Comité Directeur a voté le principe de la création d'un championnat espoir PRO B.

Il restait au Comité Directeur à en délimiter les contours réglementaires.

Aussi, Mathieu DESVALOIS présente aux membres du Comité Directeur les propositions du groupe de travail chargé d'étudier la question :

1^{ère} phase :

- 2 poules géographiques de 9 équipes, soit 16 matches par équipes (A/R)
- à l'issue de ces matches, un classement par groupe est établi

POULE A	POULE B
<i>Equipe 1</i>	<i>Equipe 10</i>
<i>Equipe 2</i>	<i>Equipe 11</i>
<i>Equipe 3</i>	<i>Equipe 12</i>
<i>Equipe 4</i>	<i>Equipe 13</i>
<i>Equipe 5</i>	<i>Equipe 14</i>
<i>Equipe 6</i>	<i>Equipe 15</i>
<i>Equipe 7</i>	<i>Equipe 16</i>
<i>Equipe 8</i>	<i>Equipe 17</i>
<i>Equipe 9</i>	<i>Equipe 18</i>

2^{ème} phase :

- Les 3 premiers de chaque groupe de la 1^{ère} phase se rencontrent en matches A/R
- Les 12 autres équipes sont géographiquement réparties en 2 groupes de 6

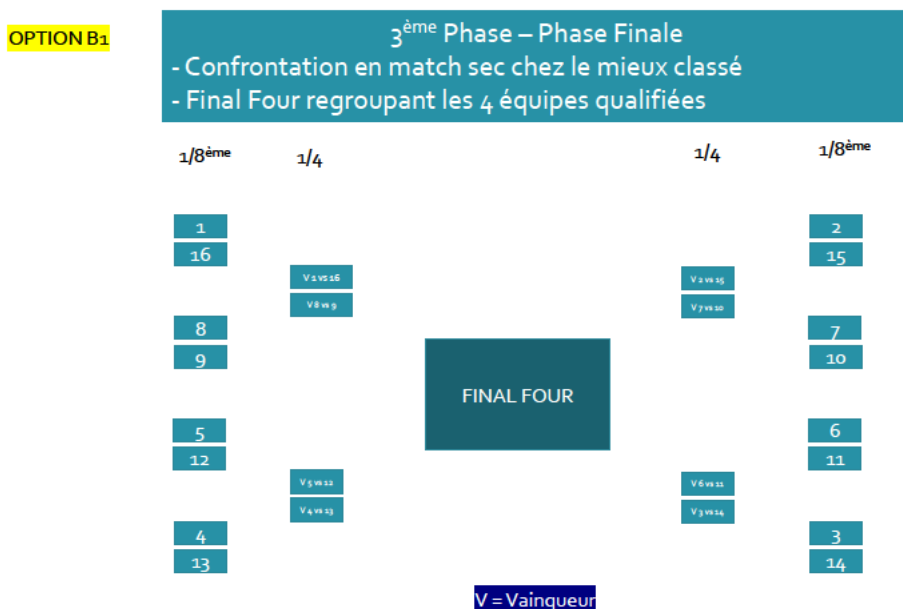
Groupe 1	Groupe 2	Groupe 3
1 ^{er} Poule A	<i>Répartition</i>	<i>Répartition</i>
2 ^{ème} Poule A	<i>Des 12</i>	<i>Des</i>
3 ^{ème} Poule A	<i>Autres Equipes</i>	<i>Autres Equipes</i>
1 ^{er} Poule B	<i>Par</i>	<i>Par</i>
2 ^{ème} Poule B	<i>Proximité</i>	<i>Proximité</i>

3 ^{ème} Poule B	Géographique	Géographique
--------------------------	--------------	--------------

- à l'issue de ces matches, un classement par groupe est établi

3^{ème} phase (phases finales) :

- Les équipes classées dernières des poules 2 et 3 de la 2^{ème} phase ne participent pas aux Phases Finales
- Les équipes de la poule 1 sont classées de 1 à 6,
- Le meilleur 1er entre poule 2 et 3 est classé 7^{ème}, l'autre est 8^{ème} et ainsi de suite
- Les équipes s'affrontent ensuite selon le tableau suivant :



Précisions :

- Les conditions de participation des joueurs seront identiques aux règles existantes pour le championnat Espoirs Jeep® ELITE
- Un joueur U23 sous statut amateur sera néanmoins autorisé à participer au championnat Espoirs PRO B, et ce à titre dérogatoire pour une saison.
- le champion du championnat Espoir PRO B bénéficiera d'une place pour participer au Trophée du Futur

Les membres du Comité Directeur valident à l'unanimité moins une abstention ces dispositions règlementaires.



**Le Président
M. Alain BERAL**



**Le Vice-Président
en Charge du Secrétariat Général
M. Paul MERLIOT**